

34

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 33.000 Euros
34 Rue Partouneaux
06500 MENTON**

**RCS NICE 2021 B 00556
SIREN 894 551 381**

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente juillet à dix heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation du président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Nisham SAWNEY préside l'assemblée en sa qualité de président de la Société.

Le Président constate que tous les associés sont présents, en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ✧ les copies des lettres de convocation ;
- ✧ la feuille de présence ;
- ✧ le rapport du président ;
- ✧ le texte du projet de résolution.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par les dispositions légales et statutaires ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✧ Modification de la date de naissance de Monsieur Nisham SAWNEY mentionnée à l'article 36 des statuts de la Société ;
- ✧ Pouvoir pour les formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport du président et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution unique inscrite à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que la date de naissance de Monsieur Nisham SAWNEY mentionnée à l'article 36 des statuts de la société est erronée, décide de modifier l'article 36 des statuts qui sera désormais rédigé ainsi :

« Article 36 - Nomination des premiers dirigeants

Le premier Président de la Société nommé aux termes des présents statuts et pour un mandat d'une durée indéterminée :

*- Monsieur **Nisham SAWNEY**,
né le 25 août 1957 à Kanpur (Inde),
marié sous le régime légal britannique avec Madame Adrienne WHITELEGGE,
de nationalité anglaise,
demeurant à Monaco (98000), 14 Quai Antoine 1er,*

lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à la société CVLM immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE sous le numéro 803 883 826 pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

* *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h15.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Monsieur Nisham SAWNEY